

CA2BM
Service autorisations du droit des sols
16 place Gambetta
62170 MONTREUIL SUR MER

Berck-sur-mer, le lundi 1er juillet 2019

Direction Générale
Pôle Opérationnel
M. Didier BEE
Directeur Général
des Services

Service Eau Potable

Référence :
BL/RH

Objet :
PC

Dossier n° : PC 062 688 19 00015

Demandeur : SAS OPALE TROPICAL CONCEPT

Adresse des travaux : Avenue du champ Gretz - RANG DU FLIERS

Présence d'une conduite d'eau potable Ø 200 au droit de l'unité foncière du dossier déposé par la SAS OPALE TROPICAL CONCEPT.

Le demandeur se rapprochera du SDEP de la CA2BM pour l'étude du diamètre du branchement. Le diamètre dépendra des besoins pour la serre et les restaurants associés.

Le coût du branchement sera entièrement à la charge du demandeur (fourniture et pose du branchement - robinet d'arrêt - compteur - clapet antiretour etc...).

Il est à noter que vu la topographie du terrain, une station de surpression sera à étudier par le demandeur. La pression du réseau public sera entre 2et 3 bars.

Il existe un poteau incendie à moins de 100 ml de l'unité foncière.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Champ Gretz ; un deuxième poteau d'incendie sera installé à moins de 100 ml de l'unité foncière.

Cependant, seuls les pompiers sont habilités à valider la protection du projet contre l'incendie en fonction de l'état de couverture existant.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le Service de Distribution d'Eau Potable.

Bertrand LELEU

Service de Distribution d'Eau Potable



BERCK SUR MER, le 27 Juin 2019

Pôle Opérationnel
M. Didier BEE
Directeur Général des Services

Service Assainissement
Site de Berck Sur Mer

Référence :
BL/AG

Objet : Raccordement eaux
usées

Pièces jointes :

Copies à :

Pour faire suite à la demande de PC 0626881900015 concernant la construction d'une serre tropicale, se situant Avenue du Champs Gretz RD 303 sur la commune de Rang du Fliers et Verton, pour le raccordement au réseau public d'assainissement, je tiens à vous préciser que cette parcelle est raccordable au réseau séparatif existant d'eaux usées via la présence d'une conduite d'eaux usées de diamètre 200 au droit de l'unité foncière du dossier déposé par la SAS Opale Tropical Concept. Le demandeur raccordera ses eaux usées et eaux vannes sur une boîte de branchement qui sera posée en concertation avec le demandeur. Toutefois, vu les volumes eaux usées projetés 20m³/h un tamponnement est à prévoir en domaine privé. Le débit déversé autorisé sera de 11m³/h, correspondant au débit prévu en eau potable. Avant tous rejets, une autorisation de déversement sera à signer entre le demandeur, véolia eau qui a l'affermage de réseau, et la collectivité. En aucun cas les eaux pluviales devront être raccordées sur le réseau d'eaux usées. Pour les eaux usées grasses sortant du restaurant un bac dégraisseur devra impérativement être mis en place.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir reprendre l'ensemble de ces prescriptions dans l'arrêté de déclaration de travaux.

Un contrôle du bon raccordement des eaux usées au réseau public d'assainissement de ce projet sera effectué par mes services à la fin des travaux.

D'autre part, je tiens à vous préciser que selon le code de la santé publique (article L 1331-1), le raccordement est rendu obligatoire à compter de la mise en service du réseau.

Le directeur du Service Assainissement



Bertrand LELEU